



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Bérard Marlène et crts « Palais de justice de l'Hermitage - comment y accéder ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec les TL pour que la ligne de bus 16 ou toute autre ligne augmente la cadence de desserte sur le site de l'Hermitage »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Dupuis Johann et crts « Encore un projet de démolition/reconstruction dans le quartier de l'avenue de France. De quels outils disposent la Municipalité pour que les projets immobiliers contribuent à conserver le patrimoine ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour conserver la qualité de vie et les valeurs patrimoniales, paysagères et naturelles du quartier de l'avenue de France/Montétan tout comme les loyers abordables et s'engage à faire respecter ces critères dans le cadre des procédures d'octroi de permis de construire. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/51 de la Municipalité, du 12 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse au postulat de Mme Audrey Petoud et consorts : « Pour des espaces de sports urbains inclusifs »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johan Pain : « *Distribution de chèques à la consommation aux ménages à faibles revenus valables dans tous les commerces de Lausanne ainsi que pour les manifestations culturelles* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Daniel Curnier et consorts : « *Bus TL : baisser le ton d'un (é)cran* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président.

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/55 de la Municipalité, du 26 octobre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour plus d'espaces de jeu à Lausanne « ville amie des Enfants » » ;
2. d'adopter la réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts : « Cheminer Lausanne : pour un système d'orientation piéton·nes global, lisible et cohérent » ;
3. d'adopter la réponse à la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois : « Assurer la sécurité des piétons » ;
4. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » ;
5. d'adopter la réponse au postulat de M. Musa Kamenica : « Pour des aménagements à la route de la Clochette à Sauvabelin » ;
6. d'adopter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio : « Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons » ;
7. d'adopter la réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio : « Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne ! »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14<sup>e</sup> séance du mardi 11 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/08 de la Municipalité, du 29 février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni : « *Un arbre lausannois comme dernier repos* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze février deux mille vingt-cinq

Le président :

Le secrétaire :

